

## rupture d'un contrat de bail de 1 an

## Par michelin, le 02/04/2011 à 10:33

Bonjour,

Je suis locataire depuis le mois de septembre 2010 et je viens d'acheter une maison.je vais commencer à payer mon prêt au mois de juin 2011. J'ai un contrat de loc de 1 ans minimum donc jusqu'en septembre 2011 mon proprietaire me demande de lui payer encore 3 mois de loyer alors que je veux déménager début mai pour ne pas avoir à payer le prêt et le loyer. Ast-il le droit d'exiger les 3 loyers ?

## Par Laure11, le 02/04/2011 à 11:02

Le logement que vous louez est vide ou meublé ?

Si le logemnet est vide vous avez un préavis de 3 mois à donner à votre propriétaire par courrier recommandé AR.

La date du commencement du préavis est la date à laquelle votre propriétaire a signé l'accusé réceptin et non la date d'envoi.

Le propriétaire est en droit d'exiger les 3 mois de loyer.